CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour un mois, UN DOLLAR.—DIX PIASTRES.

2o. Pour six mois, CINQ PIASTRES PAR AN, payable à six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

4o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins que, le mois qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille soulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4a. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les insère pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront comptés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

POUR St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf PRAIRIE, capt. Seller, est attendu chaque jour de Pittsburgh, pour son premier voyage, et repartira immédiatement pour St. Louis et Alton, et les ports intermédiaires. Pour fret et passage, s'adresser à FORSYTH, GOODWYN & FORD.

Le Prairie a une chambre haute, partagée en cabinets particuliers et ses emménagemens sont aussi confortables qu'élégans. 20 av

POUR LE BAYOU SARA, passage assuré.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à bonne pression, capitaine Mix, partira de bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 24 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans, Les Mardis, Jeudis, Samedis. | *Du Bayou Sara.* Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à JOHN DOUGLASS.
22 mars—30

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le beau steamer HOMER, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
14 avril. 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Sturdevant, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment. S'adresser à bord, en face le marché à la viande ou à HARROD & QUARLES, 24 Douane.
6 av.

POUR BOSTON—Le beau brick MALAGA, capt. Sawyer; peut encore recevoir 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord R. GRONING & Co. [5 avl.

POUR NEW-YORK.—Le brick A1 doublé et chevillé en cuivre POTAMAC, capitaine Hatchcock, partira cette semaine; ce bâtiment peut encore recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord au capitaine ou à R GRONING & Co.
6 av

POUR BOSTON.—Le brick A. 1. ATLAS, capitaine Dering, peut encore recevoir environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Julie ou à R. GRONING & Co.
23 avril

POUR BOSTON.—Le navire A1 fin voilier, doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, capt. Monroe, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau no 59 ou à HARRISON, BROWN & Co. 47 Bienville
8 av

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La barque A1 fine voilière ELEANOR, capt. Davidson, partira le 24 avril. Pour fret d'environ 300 balles de coton et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à WILLIAM VANCE.
19 av

POUR LIVERPOOL.—La barque A1 doublée et chevillée en cuivre JOHN WALKER, capt. W Black, partira vers le 26 avril. Pour fret d'environ 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 4 passagers, s'adresser à bord en face la presse d'Orléans ou à WILLIAM VANCE.
19 av

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—La goélette américaine EEE, capitaine Salvi, ayant une partie de son chargement engagée partira immédiatement. Pour fret de cent barils et pour passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAFEYRE & Co
26 av 27 rue Toulouse.

POUR LA BAIE DE GALVESTON OU TEXAS—La goélette fine voilière AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face la rue Jefferson, ou à WILLIAM BRYAN,
5 avril no. 36, Vieille Levée.

POUR TABASCO—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à A. QUERTIER & ALBERT.
5 avril

Pour les Antilles.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brick fin voilier le SENEGALAIS, capt. Gueroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Passon. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à JOHN A. PECK, 29 Bienville.
12 av

A FRETER—La barque anglaise A. L. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à R. & J. CURRELL.
10 mars—37

A FRETER.—Pour un port dans le nord de la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 11

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodnch, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il ne tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER.—Le beau brick Fortune, fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre à la mer immédiatement. S'adresser à
22 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir son chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Douane, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE.—La jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer. S'adresser à JAMES REED & Co. 25, rue Royale.
8 av

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Elisa Baldwin, sise à l'encoignure des rues Camendelet et Hagin. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à HENRY CARLETON.
13 av 37

A LOUER—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-ouest des rues Julie et des Magasins. L'ameublement, qui est bien composé et de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. On a, dans la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. La cour est briquetée, et possède un puits et une vaste citerne.

Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 15, rue Poydras, ou sur les lieux. 11 avril—37

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 50 pieds de face, sur 120 de profondeur.

160 actions de la Compagnie des Architects. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à A. RASCH, 75 Chartres.

TEOUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelque jours, il a obtenu du Docteur Pickett, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 13 avril 37

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—A tous ceux que cela peut concerner, salut. Attendu que ISAAC OSGOOD s'est adressé à Gilbert Leonard, juge de paroisse et ex officio greffier de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines en date du 16 février 1836, dans l'affaire de la succession de feu George Bradish, je soussigné, juge agissant en qualité d'encanteur, si le 20 mars 1836, sur les lieux, exposé en vente publique les immeubles et esclaves ci-après décrits, lesquels ont été jugés audit Isaac Osgood.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire :

1. La moitié indivise d'une terre située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 45 milles audessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant soixante six arpens et demi de face audit fleuve sur quarante arpens de profondeur, bornée audessus par la terre de Jeremiah Tredaway, établie et cultivée comme une plantation de cannes à sucre, avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, telles que maison de maître, raffinerie à sucre, moulin à vapeur, purgerie, cabanes à nègre, cuisine, magasin d'entrepôt, et toutes les autres dépendances, ensemble avec la moitié indivise du bétail, chevaux, moutons, charrettes, charrues, instrumens aratoires et de tout l'ameublement de l'habitation, maintenant sur ladite plantation, sans réserve, ainsi que de toutes les propriétés mobilières y appartenant et faisant partie de ladite succession et communauté.

2. Et aussi la moitié indivise de cent dix sept esclaves des deux sexes, dont les noms et l'âge suivent:—Old Sam, 60 ans; Jim Brown, 55 ans; Big John, 50 ans; Baptiste, 50 ans; Dublin, 50 ans; Moses, charretier, 47 ans; Congo Peter, 47 ans; Congo Harry, 50 ans; Peter Allen 47 ans; Moses Cambridge, 47 ans; Portions, 47 ans; Abram, 40 ans; Ned, 40 ans; Casimir, 40 ans; Rivery 40 ans; Cæsar 40 ans; Bill, 50 ans; Bungo 40 ans; Pierre, tonnelier, 40 ans; Louis, 40 ans; Luck, 40 ans; Cork, sucrier, 48 ans; Ralph, 36 ans; Harry Allen, 35 ans5, Joe, domestique de maison, 35 ans; Henry Fielding, 25 ans, Young Sam, 25 ans; Young Lewis, 25 ans; Philip 20 ans, Mina, négresse, 45 ans; Anna, 40 ans; ses deux enfans, Sarah, 9 ans et Moses 7 ans; Sucky, 50 ans; Ritner 42 ans et ses deux enfans, George 3 ans et Mathilda, 1 an; Fanny, 45 ans; Julia, 33 ans et son enfant John, 6 ans; Celina, 25 ans, et ses trois enfans, Willis, 5 ans, Hannah, 3 ans et Sally 1 an; Polly, 25 ans et son enfant Mina, 1 an; Peggy 23 ans; Jenny 24 ans et ses deux enfans, Baptiste 3 ans, et Amos, 1 an; Abner, tonnelier, 30 ans; Dick Pollard, 34 ans; David Bell, 25 ans; Stout, 30 ans; Edmund Porter 28 ans, George Brown, charpentier, 40 ans; Tom, forgeron, 30 ans; David Bruce. 28 ans; Nelson, ingénieur 28 ans; Ned Scott, 25 ans; Dennis, 28 a s; William, 28 ans; Alfred; 28 ans; Stephen 25 ans; Henry Jackson, 22 ans; Lewis, 25 ans; John Colt, 24 ans; John Young, 24 ans; Big Madison 20 ans; Ruben, 25 ans; John Hart, 24 ans; Madison, 20 ans; Billy, 18 ans; Meridy, 25 ans; Edmund, 16 ans; Boston, 14 ans; Joshua, 14 ans; Washington, 13 ans; Jacob, 14 ans; Jim, 12 ans; Peter 11 ans; Handy, 10 ans; Jefferson, 10 ans; Luck, 7 ans; Susan, 50 ans; Kitty, 38 ans et ses quatre enfans, Patience 8 ans, Hannah, 7 ans; Lewinia, 5 ans et Robert 1 an; Philis, 30 ans; Grace, 36 ans; Phebe, 50 ans, et ses deux enfans, Charles 9 ans et Ire, 6 ans; Ann, négresse, 30 ans, domestique de maison; Nancy Gregory 28 ans et ses deux enfans. Christophe 3 ans et Martha, 6 mois; Poussy, 21 ans; Milly, 20 ans, Venus, 24 ans et ses deux enfans Frank, 4 ans et Rhodo, 1 an; Nancy, 30 ans, et son enfant Wellington 4 an; Elizabeth, 15 ans; Marian, 15 ans; Nancy, 17 ans; Mary Luck, 12 ans; Lucy 13 ans; Passy, 14 ans; Rachel, orpheline, 4 ans; John Hayle, 30 ans; lesquels ont été adjugés au dit Isaac Osgood, pour la somme de quatre vingt dix mille cinq cent cinquante neuf piastres, payable, en sept portions égales, en une, deux, trois, quatre, cinq, six et sept années de crédit, sans intérêt, contre billets endossés portant hypothèque

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir droit aux propriétés et esclaves ci-après décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la première publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la cour ce vingt-cinquième jour du mois d'avril A. D. 1836, et le 60ème de l'Indépendance des Etats Unis.

J. L. LABRANCHE,
28 av—3 Ex officio Greffier.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent. Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte. de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou M. chez Gaston Brasié. 26 fev 37

SUCCESSION DE ALEX. MORGAN—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de ladite cour, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures A. M., les propriétés suivantes, appartenant à la succession d'Alexandre Morgan, décédé :

Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre batisse très extensive ayant, au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (ten pin).

Une île à la Balize, connue sous le nom de *Taylors Island* (l'île Taylor.)

Une négresse nommée Gracy, âgée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.

Un canot avec voiles, avirons &c. et deux esquifs.

Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles tenus d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.

Conditions :—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meubles pour moins de $50 sera de même fait au comptant.

En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.

Conditions :—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.

22 avril—37 [Signé] G. LEONARD—Juge.

CINQ PIASTRES de récompense seront données à quiconque ramènera au soussigné, un BULL DOG qui a été perdu dans la soirée du 22 avril. Il est très facile à reconnaître; couleur gris de fer, les oreilles fendues, très-fort, ayant au-dessus de la tête une petite croissance de chair.

J. J. JANDOT,
25 avril—37 encoignure Bourbon et Hôpital.

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.
1 caisse de dentelles.
4 de foulards.
Etoffes grises anglaises pour chemises, quinches, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.
Vins de Bordeaux, de Madère, de Malaney et de Ténériffe.
200 sacs de café à vendre par M. DE LIZARDI & Co.
26 Mars 37 Rue Royale, No. 152.

CHANGE sur Londres et Paris en demande par M DE LIZARDI & Co
25 mars 37

JAMBONS RECOUVERTS—En soubocaus et en tierçons, en débarquement du steamer North America, à vendre par R. & J. CURRELL.
27 avril G. DORSEY, no. 38, Nouvelle Levée.

VENTES PAR SUCCESSION.

PAR PAUL MARIE, Greffier par intérim du Registre des Testaments.

SUCCESSION BASCAL—Vente par le Register des testaments.—MARDI, dixième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans; j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pauline Bascal, les esclaves suivants.

1o. Drod, nègre âgé d'environ 19 ans, nègre de champ. 17
2. Spain, 17
3. Charles, 17
4. Hartwell, 17
5. Davy, 26 boiteux.
6. Sally, 18
7. Anny, 19
8. Rhody, 13
9. Lucinda, 15
10. Penina, 10
11. Martha, jr. 12
12. July, 10
13. Martha, 16
14. Abby, 17 mais diva.

Conditions: De la vente: Neuf mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement: Les dits billets devant porter un intérêt à raison de dix pour cent par an, de leur échéance jusqu'à leurs payements, dans le cas où ils ne seraient pas alors payés.

W. F. C. DUPLESS IS,
Régister des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 avril—38

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Dennet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir :

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre vingt pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en brique, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de fonderie et feuderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont attachés un machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Scieuses, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boites en fer pour encadrer les moules à fonte.

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq grues pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourraient être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.

Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vauriguard, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.

Gaina, une negresse, agée environ seize ans.

Lady, une negresse agée environ trente ans.

Marcalite, une negresse agée environ vingt-cinq ans.

Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.

John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept ans

Dadley, un nègre agé environ trente ans.

Paul, un nègre agé environ vingt ans.

Bob, âgé environ vingt-six ans.

Bill, agé environ vingt-cinq ans.

Et George, agé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la nommée Marie, veuve dudit feu Louis Donnet, et son epouse survivante dame Adèle Donn et. Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet. et le sieur Pierre Soulé. de cette ville, avo cat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses appareux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separément un par un; la dite Fonderie et dépendances à un crédit d'un, deux et trois ans et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait payement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég: des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril—35

SUCCESSION Colsson.—Vente par le register des testaments.—Mardi le troisième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste alias Frédérick Jean Baptiste Colsson; les esclaves nommés.

1. Betsey, négresse âgée d'environ vingt quatre ans, un jeune blanchisseur.
2. Félicie, négresse âgée d'environ quarante cinq ans.
3. James alias Jim, maçon, âgé d'environ 50 ans.
4. Polley, négresse âgée d'environ 17 ans, fille de Sylvie, domestique de maison.
5. Nancy, négresse âgée d'environ vingt deux ans, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans, savoir: Cora, griffe âgée d'environ sept ans, et un enfant de huit mois.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passées pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 mars

SUCCESSION de feu Longbottom—Vente par le register des testaments—Mardi le troisième jour de mai 1836, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à mon bureau, pour compte de la succession de feu Joseph Longbottom, diverses réclamations contre divers individus, divers comptes, billets à ordre et toutes les obligaitons, documens, &c. &c. appartenant à ladite succession.

Conditions de la vente: six mois de crédit en billet endossés à satisfaction.

21 av W. F. C DUPLESSIS, rég des tests.

SUCCESSION Marigny.—Vente par le register des testaments.—Lundi, deuxième jour de mai 1836, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, en face de mon bureau, un vieux carrosse, sans harnais.

Immédiatement après, au ferry, une grande chaloupe en cypres. Conditions de la vente—comptant.

20 av W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie d'Assurances de l'Union.

LES livres de souscription au capital de cette compagnie seront ouverts vendredi, 22 avril, dans les bureaux de la compagnie du railroad d'Atchafalaya et resteront ouverts pendant vingt jours.

THOMAS BANKS,
SAMUEL THOMPSON,
J. P. FERRET,
LEIGH MADDUX,
P. M. TOURNE,
WM. DEBUTS,
A DEMARIES,
CHS. A JACOBS,
THOS. C. CARR.
Commissaires.

11 av—1m

BUREAU de la Compagnie d'Assurances contre les incendies et les risques de mer de l'Etat de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, le 16 Avril 1836.—Les actionnaires sont prévenus par ces présentes, que l'élection annuelle de sept directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi, 2ème jour de mai prochain, entre les heures de 10 A. M. et 3 P. M.

JOHN K. WEST,
16 avril—14 Président pt.

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville.—On recevra dans les bureaux de cette institution des demandes pour la place de secrétaire, jusqu'au premier mardi du mois de mai prochain, époque à laquelle une élection a cette place aura lieu.

Par ordre de la direction.

9 avril T. L. TERRY, secrétaire pro. temp.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.

15 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction.

9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'a ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—37

LA Société existant sous la raison Barbarin & Hiest dissoute par la mort de M. Robert Stephen Hill, depuis le 13 janvier dernier. M. Louis A. Barbarin reste chargé de la liquidation des affaires de la maison, et invite les personnes qui ont quelques réclamations à les lui présenter, et toutes celles qui doivent à la société à régler leurs comptes dans le plus court délai.

La soussigné continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et en même temps qu'il remercie ses amis et le public en général des encouragements qu'il a reçus, il sollicite la continuation de faveurs qu'il ne cessera de mériter par ses efforts. Un grand Assortiment de Coutils, de drape d'été, mérinos et autres articles convenables à la saison, a été reçu par les derniers arrivages du Nord et d'Europe; quelques articles d'un goût et d'un style tout nouveau sont encore attendus dans quelques jours. M. Pepère Cambergue se dispose à partir pour Paris, pour le compte de l'établissement et se chargera d'exécuter avec ponctualité, promptitude et goût tous les ordres qui lui seront confiés. LOUIS A. BARBARIN,
5 avril—1 m No. 108, rue de Chartres

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

COUR DES PREUVES.—Succession de feu Alexandre Baron.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à la Nlle. Orléans, jeudi le 5 mai prochain 1836. à midi précis, les biens, meubles et immeubles, dépendant de ladite succession, pour la direction des syndics du défunt.

Les immeubles dans cette ville, rue de l'Hôpital

1. Un terrain situé à la Levée, ayant mesure française, environ 34 pieds 2 pouces de face à la rue Hôpital, sur 150 pieds de profondeur, ensemble de l'Hôpital, sur 150 pieds de profondeur, les cuisines sises dans la maison à étage et en briques, les cuisines sises en briques et autres dépendances.

2. Un terrain au faubourg Marigny, en cette ville, formant l'encoignure des rues Moreau et de l'Esplanade, ayant mesure française, 45 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur et face rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Moreau ensemble avec les dépendances.

3. Deux terrains distincts situés dans ledit faubourg Marigny, et désignés sur le plan originaire du susdit faubourg par les nos. 357 et 358, limitrophes l'un de l'autre dans l'îlet no. 33, chaque lot ayant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, mesure française; ensemble avec les beaux et les autres bâtisses et dépendances.

4. Un certain terrain situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, faisant partie du terrain désigné par le no. 17, sur le plan originaire du faubourg Lafayette, et ayant mesure anglaise, 23 pieds 2½ pouces de face à la rue de la Levée ou chemin public, sur 99 pieds 3 pouces de profondeur le long de la propriété de Joseph Menesan; 96 pieds 3½ pouces de profondeur sur la ligne de la propriété de Turner & Davis; et 23 pieds de large dans le fonds; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

5. Une habitation située dans la paroisse Ste. Marie, comté des Attakapas, sur les deux bords de bayou Tèche, environ six mille plus bas que la Nlle. Iberie; mesurant six arpens et 19 pieds de face sur une profondeur de 40 arpens sur chaque bord dudit bayou, bornée du côté du Nord par une ligne perpendiculaire à la ligne supérieure par la propriété des hériters de Claude Frilot; et dans sa limite inférieure par celle de Saint Marc Davley; ensemble avec une sucrerie en briques, et les autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits et circonstances qui en dépendent; excepté, toutefois, les moulins avec leurs équipages, chaudières, machines à vapeur, &c., qui seront vendus séparément

6. Une machine à vapeur avec un moulin horizontal en fer, actuellement montée.

7. Une autre machine à vapeur, démontée avec son moulin horizontal en fer.

8. Un moulin cylindre et vertical en fer et vessel de Liverpool, démonté.

9. Deux chaudières en cuivre et à bascule, ensemble avec deux autres chaudières ou citernes en cuivre deux cercles en fer, les grilles et bouches de fourneaux qui en dépendent; le tout démonté.

10. Un équipage en fer forgé ou batte, composé de quatre chaudières montées.

11. Un équipage en fer fondu, également composé de quatre chaudières montées.

Conditions: Les maisons et terrains situés dans les villes de la Nouvelle Orléans et de Lafayette, payables en deux termes égaux à un et deux ans du jour de la vente.

L'habitation en trois termes égaux, en tout mars des années 1837, 1838 et 1839.

Les moulins, équipages, chaudières, machines à vapeur &c, payables en tout mars 1837. Le tout en billets payables à la Nlle. Orléans, endossés à la satisfaction des syndics, et portant la stipulation que s'ils ne sont point acquittés à leurs échéances respectives, ils porteront intérêt, à raison de dix pour cent l'an, depuis cette époque jusqu'au paiement final. Les billets fournis pour le prix des immeubles porteront respectivement hypothèque sur les propriétés vendues.

Les moulins, équipages, chaudières, machines à vapeur, etc. devront être retirés de l'habitation en deux mois du jour de la vente aux frais des acquéreurs; mais il ne sera livré possession d'aucune partie des biens vendus, que sur un ordre par écrit donné à cet effet et signé par les syndics qui ne l'accorderont qu'autant que les conditions de la vente auront été remplies. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant M. C. Pollock, not. pub. 9 av—9,2ps

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu le mardi, 3 de mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett.

2 lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les nos. 10 et 11. dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, des Français, St. Avide et Prosper.

Lot no. 10, formant l'encoignure des rues St. Avide et des Français, ayant 28 pieds 9 pouces de face à la rue des Français, sur 117 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue St Avide.

Lot no 11, adjoignant au premier, ayant 28 pieds 10 pouces de face à la rue des Français, sur 117 pieds 10 pouces de profondeur.

10 Lots de Terre situés au même faubourg, dans l'îlet 97, désignés par les nos. 1, 2 3, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13.

Les lots nos. 1, 2 et 3, ayant chacun 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 105 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues des Magistrats et de la Vertu.

Lot no. 5, formant l'encoignure des rues Magistrats-Champs Elysées, ayant 31 pieds 10 pouces face à la rue des Champs Elysées, sur 105 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue des Magistrats.

Lot no. 6, ayant 32 pieds de face à la rue des Magistrats, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues des Champs Elysées et des Français

Lot no. 9, formant l'encoignure des rues des Français et des Magistrats, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue des Français, sur 105 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue des Magistrats.

Lots nos. 10, 11, 12 et 13, ayant chacun 32 pieds de face à la rue des Français, sur 105 pieds 10 pouces de profondeur entre les rues des Magistrats et de la Vertu.

Conditions—En billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr.—— notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 av

PAR J. B. BLACHE

LUNDI, 2 de mai prochain, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, au bout du marché à la viande, d'ordre et sous l'inspection des gardes du port, pour compte qui appartiendra, partie de cables en chaine, de 3-4 et 5-4 pouces, appartenant à la goelette General De Ralb, capt. Bachilder, ven